



La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (« loi ») exige des entités qui importent et vendent des biens au Canada qu'elles déclarent les mesures prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants par elles-mêmes ou dans leurs chaînes d'approvisionnement. Conformément à ces exigences, le présent rapport décrit ces activités pour Henry Schein Canada pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

### **Structure, activités et chaînes d'approvisionnement**

Henry Schein est une société mondiale qui offre des solutions aux professionnels de santé, au service de plus d'un million de clients par an. Nous sommes l'un des plus grands fournisseurs mondiaux de biens et de services pour les médecins et dentistes, les laboratoires dentaires, les écoles et les cliniques de soins de santé gouvernementales et institutionnelles. Henry Schein Canada a son siège à Niagara-on-the-Lake, en Ontario, et compte 950 membres de la team Schein (les TSM) à travers le Canada, répartis dans 11 succursales et 3 centres de distribution opérant dans 7 provinces. Henry Schein Canada offre une vaste gamme de fournitures, d'équipements et de solutions techniques pour servir notre clientèle. Ces offres incluent, sans s'y limiter :

- Produits pharmaceutiques (avec et sans ordonnance)
- Dispositifs médicaux
- Mobilier
- Désinfectants
- Consommables et équipements de protection individuelle (EPI)
- Fournitures de bureau
- Logiciel

La chaîne d'approvisionnement d'Henry Schein Canada est composée de fournisseurs situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

### **Activités d'évaluation, d'atténuation et de correction des risques**

Nous décrivons ci-dessous les éléments de notre entreprise et de nos chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants, ainsi que les mesures que nous avons prises pour évaluer et gérer ce risque.

Nous n'avons pas identifié de risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans nos propres activités. En 2024, nous avons traité avec 560 fournisseurs dans le monde entier, situés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Nous reconnaissons que la complexité de notre chaîne d'approvisionnement, les types de produits que nous distribuons et achetons pour soutenir nos activités, ainsi que la localisation de nos fournisseurs et fabricants dans le monde entier, comportent des risques potentiels de recours au travail forcé et au travail des enfants.

Nous disposons d'un comité de pilotage interne pour le suivi des exigences mondiales en matière de transparence de la chaîne d'approvisionnement, qui se réunit régulièrement pour contrôler la conformité d'Henry Schein avec les lois mondiales concernant le recours au travail forcé et au travail des enfants. Ce groupe est transverse et comprend la participation de plusieurs équipes internes responsables de la conformité, de l'approbation des fournisseurs et de l'approvisionnement en produits. Sur recommandation de conseillers externes et d'experts du secteur, nous avons désigné des pays à haut risque pour le recours au travail forcé et au travail des enfants et nous surveillons de plus près les fournisseurs de ces pays afin de nous assurer qu'ils respectent les exigences en matière de protection des travailleurs. Dans ces pays, 43 fournisseurs ont fait l'objet d'un audit par les TSM internes, portant sur des produits tels que des instruments dentaires, des appareils électroniques, des produits de désinfection et d'autres fournitures médicales. LRQA, leader mondial des services environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), du développement durable et de la chaîne d'approvisionnement a réalisé en notre nom 23 autres audits.

En tant que grand distributeur de gants pour les établissements de santé, nous participons à la [Responsible Glove Alliance](#), un collectif industriel qui vise à protéger les travailleurs en Malaisie et à réduire le risque de travail forcé par la mise en œuvre de pratiques de due diligence et de recrutement responsable au sein de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que par la participation à des mesures correctives. Sur les 66 audits de fournisseurs dans les pays à haut risque que nous avons réalisés en 2024, 6 concernaient des fournisseurs de gants existants par rapport à la norme SA8000:2014 et trois concernaient des fournisseurs potentiels.

Nous suivons toutes les conclusions des audits de responsabilité sociale des fournisseurs par domaine de traitement et par degré de gravité, ainsi que les taux de réponse et de clôture, afin de nous assurer que tous les problèmes potentiels en matière de travail sont traités. Aucun de nos audits de fournisseurs dans quelque région que ce soit n'a révélé de travail forcé ou de travail des enfants dans la production des produits distribués par Henry Schein Canada, et la société Henry Schein, Inc. n'a été impliquée dans aucune procédure réglementaire ou juridique liée au recours au travail forcé ou au travail des enfants.

Étant donné que nous n'avons pas constaté de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans la production des produits distribués par Henry Schein Canada, il n'a pas été nécessaire de prendre des mesures pour remédier au recours à ce type de travail ou pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables résultant de ces mesures.

### **Politiques et procédures de Due Diligence**

Henry Schein, Inc. s'engage à mener ses activités dans le respect de la loi et de l'éthique. Nous pensons qu'agir de manière éthique et responsable n'est pas seulement la bonne chose à faire, mais aussi la bonne chose à faire pour notre activité. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se comportent de la même manière. Dans le cadre de notre engagement, Henry Schein a développé nos [Worldwide Business Standards](#) (Normes commerciales mondiales) et un [Global Supplier Code of Conduct](#) (« Code des fournisseurs ») pour clarifier nos attentes globales dans les domaines de l'intégrité commerciale, des droits de l'homme et de la santé et de la sécurité des employés.

Le Code des fournisseurs d'Henry Schein exige de nos fournisseurs qu'ils connaissent et respectent toutes les lois et réglementations applicables. Il est attendu de nos fournisseurs qu'ils respectent et promeuvent les droits de l'homme fondamentaux. Le Code des fournisseurs renforce nos attentes en matière d'interdiction de l'esclavage et de la traite des êtres humains dans notre chaîne

d'approvisionnement, y compris, mais sans s'y limiter, du recours au travail des enfants, au travail forcé ou au travail en prison, des punitions physiques ou des menaces de violence ou d'autres formes d'abus physiques, sexuels, psychologiques ou verbaux comme méthode de discipline ou de contrôle.

Il est attendu des fournisseurs qu'ils mettent en place des processus de gestion appropriés et qu'ils tiennent des registres afin de se conformer au Code des fournisseurs de Henry Schein. Les membres de la team Schein (TSM) ou d'autres tiers que nous engageons peuvent effectuer des audits de bureau ou sur site de nos fournisseurs et de leurs usines afin de vérifier qu'ils respectent le présent Code des fournisseurs. Nos contrats avec les fournisseurs et le Code des fournisseurs exigent des fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois applicables à leurs achats et à leurs processus de production. En outre, Henry Schein a passé un contrat avec LRQA qui propose une variété d'outils et de technologies pour identifier et surveiller les risques sociaux et de travail pour Henry Schein afin de garantir son engagement en matière de responsabilité sociale, y compris des audits de fournisseurs et des examens de processus.

Henry Schein Inc. s'engage à respecter les droits de l'homme, la dignité et la vie privée de l'individu, tels qu'ils sont reconnus dans les *Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme*. Si un fournisseur ne se conforme pas aux attentes du Code des fournisseurs, nos relations avec lui seront immédiatement réexaminées et il pourra être soumis à des mesures correctives pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

En outre, chaque TSM a le devoir de se conformer à toutes les lois applicables et de veiller à ce qu'Henry Schein s'y conforme. Si un TSM soupçonne des violations du Code de conduite mondial des fournisseurs d'Henry Schein, y compris l'esclavage et le trafic d'êtres humains, il a la responsabilité d'informer rapidement un superviseur, le responsable de l'éthique et de la conformité ou la ligne d'assistance Compliance confidentielle d'Henry Schein.

Par l'intermédiaire d'un tiers, Henry Schein met à disposition une ligne d'assistance Compliance confidentielle mondiale qui permet aux membres de la team Schein et à d'autres parties prenantes de faire part de leurs préoccupations concernant des violations potentielles de nos normes commerciales mondiales, du code des fournisseurs, des directives, lois ou réglementations. Notre ligne d'assistance Compliance confidentielle et gratuite est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans plusieurs langues et est accessible par téléphone ([Liste des numéros de téléphone par pays](#)) ou par le portail web ([HenrySchein.MyComplianceReport.com](https://HenrySchein.MyComplianceReport.com)). Les rapports peuvent être anonymes, mais nous demandons que les rapports anonymes fournissent suffisamment de détails et de documents pour que l'affaire puisse faire l'objet d'une enquête. En outre, Henry Schein a une politique évitant les représailles pour avoir parlé en toute bonne foi.

### **Formation des employés sur le travail forcé et le travail des enfants**

Nous nous engageons régulièrement auprès des TSM par des formations et des communications et nous leur fournissons un ensemble d'outils de référence. Notre programme mondial d'apprentissage de la conformité forme nos TSM aux domaines de risques potentiels importants et exige des contrôles de connaissances ; les programmes d'études sont basés sur le lieu et le rôle.

Henry Schein Inc. propose un cours de formation sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement à tous les cadres et directeurs mondiaux exerçant des fonctions liées à la chaîne d'approvisionnement, telles que l'approvisionnement et la recherche de fournisseurs.

Tous nos associés reçoivent une formation sur nos normes commerciales mondiales, qui exigent qu'ils agissent de manière éthique et dans le respect de la loi lorsqu'ils exercent leurs activités au niveau national et international.

### **Évaluation de l'efficacité**

Comme indiqué précédemment dans le présent rapport, Henry Schein a mis en place des mesures visant à réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et évalue régulièrement l'efficacité de ces mesures.


### **Approbation et attestation**

Le présent rapport a été approuvé conformément à l'alinéa 11(4)(a) de la Loi par le Conseil d'administration de Henry Schein Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve de due diligence, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous les égards aux fins de la loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

Prashant Ohri

Président, Amériques (hors États-Unis) - Henry Schein, Inc. Global Distribution Group

 \_\_\_\_\_ Date May 23, 2025

J'ai le pouvoir d'engager Henry Schein Canada.